



NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
LIMITEE
A/C.3/34/L.11
17 octobre 1979
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-quatrième session
TROISIEME COMMISSION
Point 73 de l'ordre du jour

APPLICATION DU PROGRAMME POUR LA DECENNIE DE LA LUTTE CONTRE LE RACISME
ET LA DISCRIMINATION RACIALE

Nigeria : projet d'amendements au document A/C.3/34/L.9

Insérer entre le cinquième et le sixième paragraphes du préambule :

Reconnaissant en particulier la gravité de la situation des femmes et des enfants assujettis à l'apartheid et à la discrimination raciale,

Insérer entre les paragraphes 6 et 7 du dispositif les trois nouveaux paragraphes suivants :

- i) Félicite les mouvements de libération nationale, les mouvements anti-apartheid et antiracistes et autres organisations non gouvernementales de leur coopération aux efforts internationaux en vue d'atteindre les objectifs de la Décennie;
- ii) Fait appel à tous les moyens d'information de masse et aux institutions éducationnelles et culturelles pour qu'ils coopèrent pleinement à l'application du Programme de la Décennie;
- iii) Fait siennes les conclusions et recommandations du Séminaire international sur les enfants opprimés par l'apartheid (A/34/512);

Renuméroter en conséquence les paragraphes qui suivent.
